



N° de résolution
ou annotation

Rés.42-03-2026

Rés.43-03-2026

**Province de Québec
Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts
Comté de Maskinongé**

Une séance ordinaire des membres du Conseil Municipal a eu lieu
lundi **le 9 mars 2026 à 19h30.**

À laquelle étaient présents :

- Madame Isabelle Picard
- Monsieur Pierre Picotte
- Madame Élodie Robert
- Madame Kim Després
- Monsieur Luc Vertefeuille
- Monsieur Jeannot Clément

Madame Maryse Allard, directrice générale et greffière-trésorière était présente.
Formant quorum sous la présidence de Madame Nancy Johnson, mairesse.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Pierre Picotte, appuyée par madame Kim Després et
unanimentement résolu que l'ordre du jour soit adopté, avec la mention que l'item «
Varia » demeure ouvert et d'y ajouter les items suivants :

- 18.1 Acquisition d'un rouleau compacteur;
- 18.2 Autorisation demande d'appel d'offres – Fourniture et épandage de chlorure
de calcium liquide;
- 18.3 Service public d'appel d'urgence 9-1-1 – Signature de protocole d'entente;
- 18.4 Point de la mairesse.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ANTÉRIEURES

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2026 a été
remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

Il est proposé par monsieur Jeannot Clément
Appuyée par madame Élodie Robert
Et unanimement résolu :

- que ce Conseil approuve les procès-verbaux des séances précédentes.

PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

| DÉBOURSÉS DU MOIS DE FÉVRIER 2026 | | |
|--|---------------|--------------|
| CHÈQUES | 24442-24470 | 293 455.95\$ |
| SALAIRES | 6 à 9 | 160 904.85\$ |
| LISTE DES COMPTES À PAYER | | |
| CHÈQUES | 24471-24486 | 12 149.60\$ |
| DÉPÔTS DIRECTS | 502430-502477 | 537 871.90\$ |

CERTIFICATION DES DISPONIBILITÉS DE FONDS

Je soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente,
que des fonds sont disponibles pour les dépenses ci-dessus mentionnées.

Maryse Allard, directrice générale et greffière-trésorière



N° de résolution
ou annotation

Rés.44-03-2026

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Jeannot Clément
Appuyé par monsieur Luc Vertefeuille
Et unanimement résolu :

- d'approuver les dépenses ci-dessus.

CORRESPONDANCE

- ❖ **M. Gilles Harnois**
26-01-2026
Demande de modification au règlement 467-2024
- ❖ **Mme Fannie Brodeur**
31-01-2026
Demande de collaboration pour un projet communautaire
- ❖ **M. Marcel Carrier**
12-02-2026
Déneigement secteurs lac Larose et le lac à la Coureuse
- ❖ **M. Raynald Fortin**
16-02-2026
Odeurs de chlore robinet
- ❖ **M. François Luissier**
17-02-2026
Suggestion pour le lavage de bateau
- ❖ **LBP Évaluateur agréés**
17-02-2026
Équilibrage du rôle d'évaluation fonctier
- ❖ **Réseau BIBLIO CQLM**
24-02-2026
Tarif postal réduit pour les livres de bibliothèque est maintenu

AVIS DE MOTION

Monsieur Luc Vertefeuille, conseiller, donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance ultérieure, un règlement intitulé : « Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments ».

Le projet de règlement est également déposé.

Rés.45-03-2026

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) CONGRÈS ANNUEL DU 24 AU 26 SEPTEMBRE 2026

CONSIDÉRANT QUE le congrès de la Fédération québécoise des municipalités se tiendra du 24 au 26 septembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE le congrès de la FQM représente une occasion



N° de résolution
ou annotation

Rés.46-03-2026

exceptionnelle, pour les élus de partout au Québec, d'échanger et de partager leur expérience, leur expertise et leurs idées;

CONSIDÉRANT QUE l'inscription au congrès de la FQM permet aux élus de participer à plusieurs conférences, formations et ateliers pertinents en ce qui a trait à leur rôle;

Il est proposé par madame Kim Després
Appuyé par monsieur Jeannot Clément
Et unanimement résolu :

- que 2 membres du conseil et le maire soient autorisés à participer au Congrès de la FQM, qui se tiendra à Québec, du 24 au 26 septembre 2026;
- -que les frais d'inscription soient défrayés par la municipalité;
- que les frais de séjour pour le logement, les repas ainsi que les frais de déplacements soient remboursés par la municipalité sur présentation de pièces justificatives.

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL (CCR)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts est invitée à siéger au sein du Comité consultatif régional (CCR);

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner officiellement un représentant de la Municipalité pour participer aux travaux, discussions et recommandations dudit comité ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Isabelle Picard
Appuyé par monsieur Jeannot Clément
Et unanimement résolu :

- de nommer M. Pierre Picotte, conseiller, à titre de représentant officiel de la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts auprès du Comité consultatif régional (CCR) ;
- d'autoriser le représentant à agir au nom de la Municipalité;
- de transmettre une copie certifiée de la présente résolution aux responsables du Comité consultatif régional (CCR).

Rés.47-03-2026

CRÉATION DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET NOMINATION DES MEMBRES

ATTENDU QUE le Plan stratégique 2025-2029 du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts identifie la revitalisation de l'économie locale comme une priorité;

ATTENDU QUE ledit plan prévoit spécifiquement, dans ses actions à court terme, la formation d'un comité de développement économique pour soutenir l'entrepreneuriat et attirer de nouveaux commerces;

ATTENDU QU'il est nécessaire de formaliser la structure de ce comité et de nommer les représentants du milieu ainsi que les élus responsables;

EN CONSÉQUENCE :



N° de résolution
ou annotation

Rés.48-03-2026

Il est proposé par madame Élodie
Appuyée par madame Isabelle Picard
Et unanimement résolu :

- de procéder à la création du Comité de développement économique. Ce comité aura pour mandat de conseiller le conseil municipal afin de:
 - Analyser la situation économique locale et identifier les secteurs prioritaires;
 - Proposer des orientations et des incitatifs pour favoriser l'implantation et la croissance des entreprises;
 - Soutenir les initiatives économiques et faciliter les liens entre les entreprises et les partenaires de développement;
 - Recommander des projets ou programmes susceptibles de stimuler l'activité économique au centre du village;
 - Assurer une veille économique concernant les tendances et les programmes de financement.
- de procéder à la nomination des membres :

Représentants du conseil municipal :

- Kim Després
- Jeannot Clément

Membres issus de la communauté :

- Louis-Philippe Poulin
- Christian Perron
- Audrey Armstrong
- Yvan Lemay
- Darrin Cumiford

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES : DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025/AN 7

CONSIDÉRANT QUE le Schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Maskinongé a été adopté le 8 août 2018 par la résolution numéro 250/08/18;

CONSIDÉRANT la demande de modification au schéma de couverture de risques incendie acheminée au ministère de la sécurité publique le 19 avril 2023 par la résolution 88/04/2023;

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie Chapitre S- 3.4 stipule que toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un Schéma de couverture de risques incendie doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Jeannot Clément
Appuyé par monsieur Luc Vertefeuille
Et unanimement résolu :



N° de résolution
ou annotation

Rés.49-03-2026

- d'autoriser le dépôt du rapport d'activités incendie pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2025, de le transmettre à la MRC de Maskinongé, accompagné de la présente résolution, afin qu'elle l'achemine au ministère de la Sécurité publique.

SERVICE DES INCENDIES - EMBAUCHE DE PREMIERS RÉPONDANTS

CONSIDÉRANT le besoin d'embaucher de nouveaux premiers répondants au sein du service des incendies afin de répondre au service de premiers répondants niveau 2;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu recommandation de la part des officiers du Service des Incendies;

Il est proposé par monsieur Pierre Picotte

Appuyé par monsieur Luc Vertefeuille

Et unanimement résolu :

- de procéder à l'embauche de mesdames Ophélie Pelland et Mélanie Bergeron à titre de premières répondantes pour le Service des Incendies de la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts.

Rés.50-03-2026

SERVICE PUBLIC D'APPEL D'URGENCE 9-1-1 - SIGNATURES DE PROTOCOLE D'ENTENTE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au renouvellement du contrat avec CLR pour le service centralisé d'appels d'urgence 9-1-1;

Il est proposé par madame Kim Després

Appuyée par madame Élodie Robert

Et unanimement résolu :

- d'autoriser la signature du protocole d'entente avec la Cie Groupe C.L.R., Inc. de Trois-Rivières, concernant le service de répartition téléphonique 9-1-1 et le service de répartition secondaire incendie;
- que la mairesse et la direction générale soient autorisées à signer le protocole d'entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts.

Rés.51-03-2026

ACQUISITION D'UNE MACHINE À PNEUS LOURDS - GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à l'entretien des véhicules lourds de sa flotte au garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition d'une machine à pneus adaptée aux équipements lourds permet d'optimiser les opérations mécaniques et de réduire les délais d'entretien externe;

CONSIDÉRANT le besoin d'un équipement performant et sécuritaire;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu demande de prix auprès de fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE cet investissement a été planifié et budgété pour l'exercice financier 2026;



N° de résolution
ou annotation

Rés.52-03-2026

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Isabelle Picard
Appuyé par monsieur Jeannot Clément
Et unanimement résolu :

- d'autoriser l'achat d'une machine à pneus lourds auprès de la compagnie Accessoires d'Auto Leblanc Ltée pour un montant de 8 200\$ (taxes en sus).

ACQUISITION D'UN ROULEAU COMPACTEUR

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a un besoin opérationnel pour l'entretien et la réparation de son réseau routier et de ses infrastructures;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu demande de prix auprès de fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE cet investissement a été planifié et budgété pour l'exercice financier 2026;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Élodie Robert
Appuyé par monsieur Jeannot Clément
Et unanimement résolu :

- d'autoriser l'acquisition d'un rouleau compacteur de la compagnie TMG Industrial CA pour un montant de 3 499\$ (taxes en sus).

Rés.53-03-2026

AUTORISATION DEMANDE D'APPEL D'OFFRES –FOURNITURE ET ÉPANDAGE DE CHLORURE DE CALCIUM

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à l'épandage de chlorure de calcium dans diverses rues;

Il est proposé par madame Isabelle Picard
Appuyé par monsieur Pierre Picotte
Et unanimement résolu :

- d'autoriser la publication d'appels d'offres pour la fourniture et l'épandage de chlorure de calcium liquide 35% pour 2026.

Rés.54-03-2026

ADHÉSION AU SERVICE D'AIDE À LA RECHERCHE DE LOGEMENT (SARL) DE L'OFFICE D'HABITATION DE LA VALLÉE DE L'ÉNERGIE

ATTENDU QUE l'Office d'habitation (OH) de la Vallée de l'Énergie déploie un Service d'aide à la recherche de logement (SARL) pour accompagner les ménages dans leurs démarches de recherche d'un toit sécuritaire et abordable;

ATTENDU QUE ce service s'adresse à tous les citoyens, qu'ils soient admissibles ou non au logement social;

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) assume 90 % des dépenses admissibles du programme et que la part municipale est établie à 10 %;

ATTENDU QUE la contribution de 10 % est répartie au prorata du nombre d'habitants de chaque municipalité membre de l'OH;



N° de résolution
ou annotation

Rés.55-03-2026

ATTENDU QUE selon les prévisions budgétaires, la contribution annuelle estimée pour la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts est de 690,53 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Kim Després
Appuyé par monsieur Luc Vertefeuille
Et unanimement résolu :

- que la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts confirme son adhésion au Service d'aide à la recherche de logement (SARL) de l'Office d'habitation de la Vallée de l'Énergie;
- que la municipalité s'engage à verser sa contribution financière représentant 10 des coûts admissibles, soit un montant estimé à 690,53 \$ annuellement;
- qu'une copie de la présente résolution soit transmise à l'Office d'habitation de la Vallée de l'Énergie dans les délais prescrits.

ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE DE CHEMIN PRIVÉ

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts est propriétaire du lot 6 720 116 du cadastre du Québec (ci-après désigné le fonds servant) ;

ATTENDU QUE la succession de la famille Caron est actuellement propriétaire du lot 6 710 381 du cadastre du Québec (ci-après désigné le fonds dominant) ;

ATTENDU QU'une servitude de passage a déjà été établie dans les faits, mais que celle-ci n'est décrite formellement en aucun lieu ;

ATTENDU QU'il y a lieu de préciser que cette servitude doit être établie sur le lot 6 720 116, lequel a été cadastré à cette fin, en faveur du lot 6 710 381 et de ses propriétaires successifs ;

ATTENDU QUE toutes les responsabilités et les coûts reliés à la construction, à l'utilisation et à l'entretien de ce chemin privé seront entièrement à la charge du propriétaire actuel du lot 6 710 381 et de ses ayants droit ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Élodie Robert
Appuyé par madame Élodie Robert
Et unanimement résolu :

- d'autoriser la création officielle d'une servitude de chemin privé sur le lot 6 720 116 en faveur du lot 6 710 381, aux conditions stipulées ci-haut.
- d'établir que l'entretien, l'utilisation et la construction du chemin demeurent l'entière responsabilité des propriétaires du fonds dominant.
- d'autoriser la mairesse, Mme Nancy Johnson, ainsi que la direction générale, à signer tous les documents légaux, actes notariés et documents d'arpentage requis pour donner le plein effet à la présente résolution.

Rés.56-03-2026

RÉSEAU BIBLIO DU CENTRE-DU-QUÉBEC, DE LANAUDIÈRE ET DE LA MAURICIE ADHÉSION 2026

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque municipale fait partie du CRSBP du Centre-du-Québec de Lanaudière et de la Mauricie inc.;



N° de résolution
ou annotation

Rés.57-03-2026

Il est proposé par madame Isabelle Picard
Appuyé par monsieur Pierre Picotte
Et unanimement résolu :

- d'autoriser le paiement de la contribution annuelle 2026 du CRSBP du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie Inc. au montant de 21 582.75\$ (taxes en sus).

AUTORISATION DE BUDGET DE DÉPENSES - ACTIVITÉS SAISON ESTIVALE

CONSIDÉRANT la tenue annuelle de l'activité « Vendredis en folie » et de l'appui de la Municipalité pour le spectacle de la St-Jean-Baptiste durant le Festival de la Truite Mouchetée;

CONSIDÉRANT QUE des aides financières sont prévues;

Il est proposé par madame Élodie Robert
Appuyé par monsieur Jeannot Clément
Et unanimement résolu :

- d'autoriser le budget de dépenses concernant l'activité « Vendredis en folie » et également l'appui de la Municipalité pour le spectacle de la St-Jean Baptiste durant le Festival de la Truite Mouchetée pour un montant maximal de 20 700 \$.

Rés.58-03-2026

LOISIRS MUNICIPAUX – CAMP DE JOUR TARIFS – SAISON 2026

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de fixer les tarifs du Camp de jour 2026;

Il est proposé par monsieur Luc Vertefeuille
Appuyée par madame Kim Després
Et unanimement résolu :

- d'approuver les nouveaux tarifs concernant le Camp de jour 2026 selon le tableau suivant :

| | Avec service de garde (7h00 à 17h30) | Sans service de garde (8h30 à 16h30) | RABAIS ACCORDÉS (plus d'un enfant d'une même famille) | Sorties | Chandail |
|------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|---|---------|----------|
| Pour tout l'été (8 semaines) | 500\$ | 425\$ | (25.00\$) / enfant | Inclus | Inclus |

** Des frais supplémentaires de 20.00\$ seront chargés pour les inscriptions tardives (après le 22 mai 2026).

Rés.59-03-2026

SALAIRES CAMP DE JOUR 2026

Il est proposé par madame Élodie Robert
Appuyé par monsieur Pierre Picotte
Et unanimement résolu :

-que les salaires des employés du Camp de jour pour 2026 soient les suivants :

| Poste | Salaire horaire 2026 |
|---|----------------------|
| Aide-animateur(trice) (moins de 16 ans) | 17.50\$ |
| Moniteur(trice) sans expérience | 18.50\$ |
| Moniteur(trice) avec expérience | 19.50\$ |



N° de résolution
ou annotation

Rés.60-03-2026

FESTIVAL DE LA TRUITE MOUCHETÉE ÉDITION 2026 - DEMANDE D'UTILISATION D'INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE le Conseil Municipal a reçu une demande d'utilisation des terrains et des bâtisses situés à l'arrière de l'Église pour l'organisation de la 40^{ième} édition du Festival de la Truite Mouchetée;

Il est proposé par monsieur Jeannot Clément
Appuyée par madame Isabelle Picard
Et unanimement résolu :

- d'autoriser le prêt des terrains et des bâtisses situés à l'arrière de l'Église, tel que demandé par l'organisme du Festival de la Truite Mouchetée, pour la 40^{ième} édition du Festival qui aura lieu du 20 juin au 28 juin 2026.

Rés.61-03-2026

FESTIVAL DE LA TRUITE MOUCHETÉE ÉDITION 2026 - COMMANDITE FEUX D'ARTIFICE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil Municipal a reçu une demande d'aide financière de la part du Festival de la truite mouchetée concernant la tenue de feux d'artifice pour leur édition 2026;

Il est proposé par monsieur Pierre Picotte
Appuyé par monsieur Jeannot Clément
Et unanimement résolu :

- que la municipalité participe à la commandite du feu d'artifice de la 40^{ième} édition du Festival de la Truite Mouchetée, pour un montant non récurrent de 5 000\$.

Rés.62-03-2026

AUTORISATION À LA MAISON DE JEUNES AU BOUT DU MONDE POUR LA TENUE D'UN BARRAGE ROUTIER LE SAMEDI 11 JUILLET 2026

CONSIDÉRANT QUE la Maison de Jeunes Au Bout du Monde désire tenir un barrage routier dans les rues de la municipalité afin de recueillir des fonds pour les différentes activités qu'elle organise;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts soutient la Maison de Jeunes et l'encourage dans l'accomplissement de sa mission auprès des jeunes de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Kim Després
Appuyée par madame Isabelle Picard
Et unanimement résolu :

- d'autoriser la Maison de Jeunes Au Bout du Monde à tenir un barrage routier le samedi 11 juillet 2026 à l'intersection des rues Notre-Dame et Saint-Pierre. La tenue du barrage routier est conditionnelle à l'acceptation par la Sûreté du Québec et le Ministère des Transports.



N° de résolution
ou annotation

Rés.63-03-2026

POINTS DE LA MAIRESSE :

Conformément à l'ordre du jour, la mairesse fait part de la mise en candidature par la municipalité de l'organisme La Nature d'Alexis dans le cadre du Prix implication bénévole municipale

Le Conseil prend bonne note des questions posées par les personnes présentes et Madame la mairesse répond aux questions. Les réponses qui ne peuvent être données ce jour le seront lors d'une prochaine assemblée.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Jeannot Clément et unanimement résolu, que l'assemblée soit levée.

Mairesse

**Directrice générale
Greffière-trésorière**

« Je, Nancy Johnson mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

